

RÉPUBLIQUE FRANCAISE Commune de LA VERRIÈRE Département des Yvelines Arrondissement de Rambouillet
N° 2026- 054

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de Convocation 18 septembre 2026	Date d'affichage 18 septembre 2026	Séance du 24 Septembre 2026	Nombre de Conseillers En exercice Présents Votants 29 17 29
---	---------------------------------------	---------------------------------------	---

OBJET : Approbation de l'avenant n°2 à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée au Département des Yvelines pour la reconstruction du groupe scolaire du Bois de l'Etang et de la démolition de l'école maternelle des Noës

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL : 29
EN EXERCICE : 29

L'an deux mille vingt-six, le 24 septembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la Ville de La Verrière, légalement convoqués en date du dix-huit septembre deux mille vingt-six, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance publique, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur DAINVILLE, Maire.

Présents : 17

DAINVILLE Nicolas - RAOUL Ludovic – ROUSSEAU Edwige - ROUSSEL Annielle - DIALLO Maye – BROCHADO Françoise - MAES Naïma – RELIFOX Monique – RIVIERE Patrick – RICHARD Maxime –GESBERT Gaël - BELKIYAOU Wassim - DURAND Edgar - MOUSSA Ali - DAHAMNI Abdelkader –SOULI Rachel - BOUBETRA Hicham

Absents excusés représentés : 12

MOUSSA Fouzi - pouvoir à DAINVILLE Nicolas
 MEY Darivath - pouvoir à ROUSSEL Annielle
 PASCOAL Mariana - pouvoir à BROCHADO Françoise
 BAC Christine - pouvoir à RAOUL Ludovic
 CHIAKH Fydia – pouvoir à GESBERT Gaël
 LABROUSSE Sabrina pouvoir à RICHARD Maxime
 PERON Thomas - pouvoir à RIVIERE Patrick
 PETTES Christelle - pouvoir à DURAND Edgar
 RAOUL Nathalie - pouvoir à ROUSSEAU Edwige
 SELBONNE Céline – pouvoir à MAES Naïma
 STAILI Abdella - pouvoir à DIALLO Maye
 RAFIQ Zoubida - pouvoir à BOUBETRA Hicham

Monsieur le Maire, Président de séance, a procédé à l'appel. Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Monsieur RIVIERE Patrick en conformité avec les dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Accusé de réception en préfecture 078-217806447-20260924-2026-054-DE Date de télétransmission : 06/10/2026 Date de réception préfecture : 06/10/2026

Objet : Approbation de l'avenant n°2 à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée au Département des Yvelines pour la reconstruction du groupe scolaire du Bois de l'Etang et de la démolition de l'école maternelle des Noës

Secteur : Urbanisme

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2241-1 et suivants ;

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L. 2422-5 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil départemental n°2018-CD-5232,1 en date du 26 janvier 2018 relative à la modification du règlement budgétaire et financier ;

Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la commande publique ;

Vu le livre IV du Code de la commande publique « Dispositions propres aux marchés publics liés à la maîtrise d'ouvrage publique et à la maîtrise d'œuvre » et notamment les articles L.2422-5 et suivants ;

Vu la convention Prior'Yvelines de Saint-Quentin-en-Yvelines, dédiée notamment au projet de rénovation urbaine du Bois de l'Etang, signée le 11 mars 2022 entre le Département des Yvelines, la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, la Commune de La Verrière et Seqens ;

Vu la délibération numéro 2023-CD-2-7683 du Conseil départemental du 29 septembre 2023 approuvant la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée au Département des Yvelines pour la reconstruction du groupe scolaire du Bois de l'Etang et la démolition de l'école maternelle des Noës ;

Vu la délibération du Conseil municipal de la ville de La Verrière en date du 26 septembre 2023 approuvant la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée au Département des Yvelines pour la reconstruction du groupe scolaire du Bois de l'Etang et la démolition de l'école maternelle des Noës ;

Vu la délibération n°2025-048 en date du 2 octobre 2025 approuvant l'avenant n°1 à la convention Prior'Yvelines de Saint-Quentin-en-Yvelines ;

Vu la délibération n°2025-062 en date du 4 décembre 2026 approuvant l'avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée au Département des Yvelines pour la reconstruction du groupe scolaire du Bois de l'Etang et de la démolition de l'école maternelle des Noës ;

Vu le projet d'avenant n°2 à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée présenté par le Département des Yvelines ;

Considérant l'actualisation de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération, objet de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée conclue entre le Département des Yvelines et la commune de la Verrière pour la réalisation de la reconstruction du groupe scolaire du Bois de l'Etang : passage de 21 000 000 € TTC à 20 895 924 € ;

Considérant le souhait de la ville d'anticiper, en 2026, le versement (3 700 00 €) d'une partie de l'appel de fonds prévu en 2027 à destination du Département dans le cadre de cette convention afin d'optimiser la situation de trésorerie de la commune en 2027 et 2028 ;

Considérant l'avis de la commission préparatoire du Conseil Municipal du 16 septembre 2026 ;

Après présentation faite et en avoir délibéré,

Article 1 : Approuve l'avenant n°2 à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée au Département des Yvelines pour la reconstruction du groupe scolaire du Bois de l'Étang et de la démolition de l'école maternelle des Noës.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée sus visée.

**FAIT ET DELIBERE A L'UNANIMITE DE 29VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION,
LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES
PRESENTS.**

Pour extrait conforme,

La Verrière, le 24 septembre 2026

 **Le Maire,**
Nicolas DAINVILLE.

Accusé de réception en préfecture
078-217806447-20260924-2026-054-DE
Date de télétransmission : 06/10/2026
Date de réception préfecture : 06/10/2026